

Versailles, le 4 mai 2020

A l'attention des parents d'élèves des écoles  
publiques de Versailles

Objet : ouverture progressive des écoles maternelles et élémentaires

Madame, Monsieur,

Le Premier Ministre a confirmé, lors de son intervention devant l'Assemblée nationale le 28 avril dernier, le principe de la réouverture des écoles maternelles et élémentaires le mardi 12 mai prochain, la journée du lundi 11 mai étant réservée à la pré-rentree des équipes enseignantes.

L'Etat a inscrit l'ouverture progressive des écoles dans deux enjeux.

Le premier enjeu est éducatif, consistant à renouer le lien entre les élèves, notamment les plus fragiles, et l'école. En effet, malgré la bonne volonté et le grand investissement dont les parents et les enseignants ont fait preuve pour maintenir la continuité éducative pendant cette longue période de confinement, le risque de décrochage scolaire s'accroît pour certains enfants.

Le second enjeu concerne la nécessaire reprise économique qui doit accompagner le déconfinement progressif de l'ensemble de la population. Ainsi, l'Etat a suggéré qu'il convenait que les enfants des professionnels jugés indispensables à la reprise de l'activité économique, sociale et sanitaire du pays et qui seront dans l'obligation de rejoindre physiquement leur poste, puissent prioritairement et dans la mesure du possible bénéficier d'un accueil au sein de leur école.

La combinaison de ces deux enjeux s'inscrit dans un contexte très contraint. En effet, l'ouverture progressive des écoles est soumise à un protocole sanitaire strict, élaboré par le Ministère de l'Education nationale (groupes d'enfants restreints, respect des mesures barrières, limitation des croisements des flux d'enfants et de parents), dont la version définitive a été publiée le 4 mai.

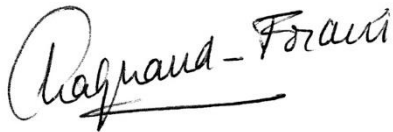
En outre, les enseignants et les agents de la ville assurant l'animation des temps périscolaires étant soumis aux mêmes contraintes que l'ensemble de la population au moment de reprendre leur poste (garde d'enfants, fragilité ou vulnérabilité médicale personnelle ou d'un proche...), la capacité d'accueil des écoles envisagée dans un premier temps sera en conséquence bien inférieure à la capacité habituelle.

Concrètement, Monsieur le Directeur académique a chargé les directeurs et directrices d'école de déterminer d'abord la capacité de leur école puis de déterminer les enfants dont l'accueil sera prioritaire, sur la base de leur connaissance fine des situations individuelles et en cohérence avec les enjeux éducatifs, économiques et sociaux décrits ci-dessus. Ils doivent également élaborer un projet de fonctionnement tenant compte des consignes sanitaires. La Ville a proposé en ce sens un rendez-vous individuel cette semaine à chaque directeur d'école afin de travailler conjointement ce projet, étant que les moyens mis en œuvre en termes d'entretien ménager respectent bien les préconisations du protocole sanitaire.

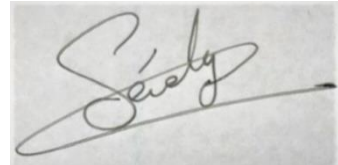
En fin de semaine, la Ville aura reçu par les directeurs d'école les listes des familles concernées par un retour à l'école de leur enfant, et leur adressera un courriel afin de leur préciser les modalités d'inscription aux activités périscolaires (accueil matin, restauration scolaire, accueil soir) et les conditions de leur organisation. En tout état de cause, l'accueil d'urgence actuellement actif pour les enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire sera assuré pour la journée du 11 mai. Il est à préciser que la Ville demeure en attente de la part de l'Etat des règles d'ouverture des prestations périscolaires.

Les modalités définitives d'ouverture progressive des écoles seront donc précisées cette semaine école par école. Nous rappelons à cet égard que le proche avenir est incertain puisque le département des Yvelines est placé en vigilance rouge et que notre ville par sa taille et sa concentration urbaine a été particulièrement touchée ; le gouvernement se réserve la possibilité de décaler le principe d'ouverture progressive des écoles pour notre territoire ou de le stopper à tout moment après le 12 mai si le contexte global le nécessite.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



**Claire CHAGNAUD-FORAIN**  
Maire Adjoint délégué à l'enseignement primaire,  
aux activités périscolaires, et à la restauration



**Eugénie SEVELY**  
Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Circonscription de Versailles